

Antoine DURAND



Armelle DURAND-  
GUILLET

## Liste indicative des pièces et informations à transmettre pour un pacte de solidarité

### Concernant les futurs partenaires

- \* Questionnaire d'état civil pour chaque époux complété ;
- \* Copie *recto verso* des pièces d'identité en cours de validité ;
- \* Justificatif de placement si un des époux se trouve sous un régime de protection ;
- \* Si l'un des futurs époux est étranger :
  - Extrait d'*acte de naissance étranger* et sa traduction par un traducteur assermenté ;
  - *Certificat de coutume* délivré par le Consulat et sa traduction par un traducteur assermenté ;
  - Certificat de non-PACS de moins de trois mois (à demander auprès du Greffe du Tribunal Judiciaire de PARIS).
- \* Relevé d'identité Bancaire conjointement signé (en cas de restitution de trop-perçu lors de la clôture du dossier).

### Concernant les apports

#### CONCERNANT DES APPORTS DE PARTS SOCIALES

- \* Kbis de moins de 3 mois ;
- \* Copie *certifiée conforme* des derniers statuts ;
- \* Si nomination extra-statutaire, procès-verbal, *certifié conforme*, de nomination du représentant ;
- \* Copie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant ;
- \* Evaluation vénale unitaire, à faire établir par un expert-comptable.

#### CONCERNANT DES APPORTS IMMOBILIERS

- \* Titre de propriété complet (acte d'achat avec les annexes) ;
- \* Avis de valeur vénale, à faire établir par deux agences immobilières ;



Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons votre projet de pacte civil de solidarité et vous en préciserons également le coût détaillé.



Votre notaire reste à votre disposition pour tout renseignements pour choisir d'organiser votre patrimoine au mieux, et pouvoir choisir entre la séparations de biens ou une indivision de biens.

